

*Sujet :*

Le Commandant de la Composante Médicale place le patient au centre de ses priorités. La qualité des soins est une caractéristique des soins fournis par le personnel de la Composante Médicale au sein de la Défense.

En tant que Commandant de la Composante Médicale, il souligne l'importance des droits des patients dans la prestation des soins médicaux militaires.

La médecine militaire est une contribution essentielle à la capacité de combat de nos troupes. La motivation d'un soldat est en partie déterminée par la confiance qu'il a dans le soutien médical en cas de blessure physique ou mentale.

Dans mes directives en tant que Commandant de la Composante Médicale, j'ai écrit, entre autres, ce qui suit :

- a. Je veux commander une Composante Médicale ambitieuse, fière de son personnel et de ses capacités, capable de fournir un soutien médical de haute qualité, dans tous les scénarios et dans toutes les phases des opérations de défense.
- b. Je veux soigner les patients de la Défense, dans les créneaux retenus de la médecine de première, deuxième et troisième ligne, avec du personnel hautement qualifié et des équipements médicaux appropriés, à proximité des unités, sur le territoire national, dans les zones d'entraînement et d'opérations, et si nécessaire, avec des partenaires civils ou militaires.

Les soins médicaux vont au-delà de l'administration physique des soins. La médecine militaire couvre à la fois les aspects préventifs et curatifs, mais reprend également d'autres aspects de soutien tels que l'administration et la sécurité juridique pour le patient.

Les droits des patients font donc partie intégrante de notre culture d'entreprise et chaque prestataire de soins de santé doit en être conscient.

La participation massive d'aujourd'hui démontre d'une part l'intérêt pour ce sujet, mais aussi la nécessité de développer davantage cet aspect de notre pratique professionnelle.

En effet, le respect des droits des patients signifie qu'en regardant vers l'avenir, nous devrions également développer nos capacités conformément à la législation et aux bonnes pratiques. Cela s'appliquera aussi bien aux capacités déployables sur le plan opérationnel pour soutenir les missions militaires sur le territoire national et à l'étranger qu'à la pratique quotidienne des soins médicaux territoriaux dans les infirmeries, les centres médicaux et l'hôpital militaire. Même pour notre projet le plus important, celui du centre médical 2030 ici à Neder-Over-Heembeek, il s'agit de prendre en compte ces droits dès la conception et d'intégrer la meilleure façon de les respecter dans les plans de construction, les nouveaux parcours de soins, les protocoles, les dossiers numériques des patients, etc.

J'espère que le symposium d'aujourd'hui donne déjà un aperçu de la direction à suivre et nous aide ainsi à nous engager sur la bonne voie, aujourd'hui, demain et aussi longtemps que nous nous soucierons vraiment de nos patients.

Enfin, je voudrais remercier tous les intervenants pour leur présence et leur volonté de partager leur expertise avec nous aujourd'hui.